

TABLE DES MATIÈRES

1. Horaire de la journée	page 2
2. Ordre du jour	page 3
3. Procès verbal AGA 2012	page 4
4. Proposition changement Statuts	page 8
4. Rapport de la présidence	page 9
5. Rapport de la direction	page 10
6. Rapport financier vérifié	page 11
7. Programmation 2014-2015	page 36
8. Prévisions budgétaires 2013-2014	page 37
9. Cadre stratégique de CCF - 2012 à 2015	page 42
10. Constitution	page 45
11. Lys d'Art	page 55
12. Évaluation	page 56

Horaire de la journée

Samedi 4 octobre 2014

**Salle de conférence, Carrefour horizons
Regina**

11 h 00 Inscriptions et dîner;

12 h 30 Présentation Zoé Fortier et forum de discussion;

14 h 00 Pause;

14 h 15 Assemblée générale;

16 h 15 Fin de l'Assemblée;

16 h 30 Souper libre;

19 h 30 Spectacle du 40^e - Maison de Radio-Canada

Ordre du jour

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Choix d'une présidence d'assemblée;
03. Droit de vote et droit de parole;
04. Acceptation des nouveaux membres;
05. Adoption de l'ordre du jour;
06. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 octobre 2013 tenu à Saskatoon;
07. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 octobre 2013;
08. Proposition pour changements aux statuts et règlements;
09. Rapport annuel;
10. Rapport de l'auditeur;
11. Nomination de la firme d'audit pour l'année 2015-2016;
12. Programmation 2014-2015;
13. Prévisions budgétaires;
14. Élections :
 - 14,1 Choix d'une présidence d'élection
 - 14,2 Rapport du comité de nomination
 - 14,3 Élections
15. Varia ou informations à partager;
16. Levée de l'assemblée.

**AGA du Conseil culturel fransaskois
le 19 octobre 2013
Centre de production de La Troupe du jour**

Présences :

Lucie Potié - ACFG	Sylvie Brassard - SHS
Sophie Ballanfat - ACFR	Mélanie Lemire - SHS
Jessica Chartier - ACFR	Sylvie Simo - ACFMJ
Richard Grenier - SCFPA	Alice Gaudet - Centre Francophone BDS
Cindy Legrand - Les Auvergnois	Éric Lefol - FFS
Marguerite Tkachuk - AFZP	Shawn Jobin - AJF
Cécile LeBlanc-Turner - FPF	Nelly Kwisera - APF
Martine Noël-Maw - ENP	Raoul Granger - Troupe du Jour
Zoé Fortier - Sans Ateliers	
Alexis Normand - Individuelle	Denis Rouleau - individuel
Ale Alexandre Chartier - individuel	Dave turcotte individuel
Soraya Ellert - individuel / 123go productions	Michèle Mackasey - Individuelle
David Baudemont - individuel	
Véronique Eberhart - Présidente	Eveline Hamon- Vice présidente
Jean-Sébastien Gauthier - conseiller artistique	Rachelle Gareau - conseillère nord
	Adrienne Sawchuk - trésorière
Suzanne Campagne - Directrice générale	Cécile Tkachuk - employé
Andréa Denis - employé	Aurélié Labrière - employé
Maud Beaulieu - Radio-Canada	Françoise Sigur- Cloutier - ACF
Frédérique Baudemont - PCH	

Procès vebale

01. Ouverture de l'assemblée 14 h 30

Véronique Eberhart a souhaité la bienvenue à tous les membres présents.

02. Choix d'une présidence d'assemblée

Proposition AGACCF2013-10-19-01

Que Véronique Eberhart soit nommée présidente de l'assemblée.
Proposée par Adrienne Sawchuk, appuyée par Jessica Chartier, adoptée à l'unanimité.

03. Droit de vote et droit de parole

Véronique Eberhart a expliqué le droit de vote et le droit de parole. Les membres en règle ont reçu un carton de vote lors de l'inscription. Les autres personnes présentes ont droit de parole.

04. Acceptation des nouveaux membres

Véronique a présenté la demande de membership associatif de 123go productions.

Comme cet organisme n'est pas éligible selon les critères de membership associatif du CCF, Véronique explique qu'il y a un précédent qui a été créé et demande à l'assemblée de voter sur l'acceptation de ce membre.

Proposition AGACCF2013-10-19-02

Que la firme 123go productions soit acceptée comme membre associatif.
Proposée par Alexandre Chartier, appuyée par Alexis Normand.
Pour 7, contre 9, abstentions 7. La proposition est rejetée.

Proposition AGACCF2013-10-19-03

Que les critères de membership du CCF soient revus pour éventuellement créer une nouvelle catégorie de membres.
Proposée par Raoul Granger, appuyée par Cécile LeBlanc-Turner. Adoptée à l'unanimité.

05. Adoption de l'ordre du jour

Proposition AGACCF2013-10-19-04

Que l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivant : Point 12 Programmation et point 13 Prévision budgétaires.
Proposée par Denis Rouleau, appuyée par Shawn Jobin, adoptée à l'unanimité.

06. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 octobre 2012

Le procès verbal de l'AGA du 6 octobre 2012 a été lu par Éveline Hamon.

Proposition AGACCF2013-10-19-05

Que le procès verbal de l'Assemblée générale annuelle du 6 octobre 2012 soit reçu, avec les corrections à l'orthographe.
Proposée par Martine Noël-Maw, appuyée par Adrienne Sawchuk, adoptée à l'unanimité.

07. Affaires découlant du procès verbal de l'Assemblée annuelle du 6 octobre 2012.

Aucun suivi à rapporter.

08. Rapport annuel :

a. Rapport de la présidence :

Proposition AGACCF2013-10-19-06

Que le rapport de la présidence soit adopté tel que présenté.
Proposée par Véronique Eberhart, appuyée par Adrienne Sawchuk, adoptée à l'unanimité.

b. Rapport de la directrice générale :

Suzanne Campagne présente un rapport d'activité à l'oral en complément du rapport écrit et promet de soumettre à l'assemblée la version écrite de ce rapport.

Proposition AGACCF2013-10-19-07

Que le rapport de la direction soit reçu tel que présenté.
Proposée par Suzanne Campagne, appuyée par Éric Lefol, adoptée à l'unanimité.

9. Rapport financier vérifié

Adrienne Sawchuk a présenté le rapport de l'auditeur.

Proposition AGACCF2013-10-19-08

Que le rapport d'audit soit adopté tel que présenté.
Proposée par Adrienne Sawchuk, appuyée par Raoul Granger, adoptée à l'unanimité.

10. Nomination de la firme d'audit pour l'année 2013-2014

Proposition AGACCF2013-10-19-09

Que la firme Lizée Gauthier Comptables agréés soit retenue pour la vérification 2013-2014.
Proposée par Adrienne Sawchuk, appuyée par Soraya Ellert, adoptée à l'unanimité.

11. Programmation 2013-2014

Suzanne Campagne a présenté la programmation pour l'année 2013-2014.

Proposition AGACCF2013-10-19-10

Que la programmation de l'année 2013-2014 soit reçue telle que présentée.
Proposée par Dave Turcotte, appuyée par Martine Noël-Maw, adoptée à l'unanimité.

12. Prévisions budgétaires

Cécile Tkachuk a présenté les prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014.

Proposition AGACCF2013-10-19-11

Que les prévisions budgétaires 2013-2014 soient reçues telles que présentées.
Proposée par Adrienne Sawchuk, appuyée par Denis Rouleau, adoptée à l'unanimité.

13. Élections :

13.1 Choix d'une présidence d'élection

Proposition AGACCF2013-10-19-12

Qu'Adrienne Sawchuk soit nommée présidente des élections.
Proposée par Véronique Eberhart, appuyée par Raoul Granger, Adrienne accepte la nomination.

13.2 Rapport du comité de nomination

Rachelle Gareau a présenté le rapport du comité de nomination :
Véronique Eberhart est proposée par Denis Rouleau pour le poste de
Présidence.

Anaïs Santerre-Ratté est proposée par Véronique Eberhart au poste de
secrétaire.

Jessica Chartier est proposée par Siriki Diabagaté au poste de secrétaire.

Cindy Legrand est proposée par Adrienne Sawchuk au poste de conseillère
Sud.

Soraya Ellert est proposée par Alexis Normand au poste de conseillère Sud.

David Granger est proposé par Véronique Eberhart au poste de conseiller artistique.

Alexis Normand est proposée par Daniel Fontaine au poste de conseiller artistique.

13.3 Élections

La présidente des élections demande des nominations du plancher pour le poste de
présidence par trois fois. N'en voyant aucune, il déclare **Véronique Eberhart élue à la
présidence par acclamation.**

La présidente des élections demande des nominations du plancher pour le poste de
Secrétaire par trois fois. N'en voyant aucune, l'élection a lieu entre Jessica Chartier et Anaïs
Santerre-Ratté.

Anaïs Santerre-Ratté est élu au poste de secrétaire.

La présidente des élections demande des nominations du plancher pour le poste de
Conseiller Sud par trois fois. N'en voyant aucune, l'élection a eu lieu entre Cindy Legrand et
Soraya Ellert.

Cindy Legrand est élu au poste de Conseillère Sud

La présidente des élections demande des nominations du plancher pour le poste de
conseiller artistique par trois fois. N'en voyant aucune, l'élection a lieu entre Alexis Normand
et David Granger. Le vote étant égal, on procède à un deuxième vote.

Alexis Normand est élu au poste de conseillère artistique.

14. Varia

- a. Question de Jean-Sébastien Gauthier : est-ce que le CCF continue de travailler pour
faire revenir le Portail culturel fransaskois?
- b. Dave Turcotte demande que l'enveloppe du programme PAA soit en croissance
d'années en années et qu'il y ait un mécanisme pour démontrer le montant pour lequel
le CCF contribue au développement des artistes. Le développement des industries
culturelles est un dossier important. Le CCF doit travailler avec le CCS et d'autres
organismes pour faire avancer ce dossier. Il y a besoin d'un service de liaison et d'appui
dans les communautés. Et il faut travailler avec les autres provinces pour faire rayonner
les artistes et créer des échanges. Il souligne qu'il y a de la création et des expositions
qui se font, et qu'il faut poursuivre sur l'élan.

15. Levée de l'assemblée

Proposition AGACCF2013-10-19-13

Que l'assemblée soit levée.
Proposé par Mélanie Lemire à 16h45.

Proposition

Changement du nombre de conseillers sur le CE du CCF

Proposée par Alexis Normand

Appuyé par Éveline Hamon

Qu'un nouveau poste de Conseiller artistique soit ajouté au Comité exécutif du Conseil culturel fransaskois.

Article 16 R - La composition - amendé

Le comité exécutif est composé d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire, d'un trésorier ou d'une trésorière, d'un conseiller ou d'une conseillère nord, d'un conseiller ou d'une conseillère sud et **de deux (2) conseillers ou conseillères artistique.**

Article 16 R - La composition

Le comité exécutif est composé d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire, d'un trésorier ou d'une trésorière, d'un conseiller ou d'une conseillère nord, d'un conseiller ou d'une conseillère sud et d'un conseiller ou d'une conseillère artistique.

Le changement affectera la Clause 5 des articles d'incorporation du CCF. Le changement devra être enregistré auprès de Corporate Registry si il est adopté par l'AGA.

Mot de la présidence:

Le Comité Exécutif (CE) est fier du progrès fait par le CCF pendant cette dernière année.

Le leadership du CCF en matière d'art et de culture s'est renforcé au sein de la communauté grâce à plusieurs événements d'envergure, tels que la Fête Fransaskoise et le projet Solitaires/solidaires, mais aussi grâce à des actions moins visibles mais tout aussi importantes, telles que les formations aux artistes. Le CCF a aussi travaillé à élargir son champ d'action et a développé des partenariats stratégiques dans les domaines de la danse contemporaine et de la petite enfance.

Le succès de nos artistes de la scène au niveau national, notamment au Chant'Ouest ou Mario Lepage a été lauréat, une deuxième année consécutive ou la Saskatchewan brille. Mentionnons les beaux succès de Shawn Jobin à vu sur la relève avec quatre prix.

La situation financière s'est renforcée grâce à un financement accru du Ministère de l'éducation, et un financement de la programmation stable de Patrimoine canadien pour les 3 prochaines années. Cette stabilité financière permet de voir l'avenir avec confiance et encourage la stabilité au niveau de l'équipe du CCF. La recherche de partenariat et le lobbying auprès des instances anglophones, indispensables au rayonnement des arts et cultures fransaskois en Saskatchewan, se sont également renforcés.

Soutenu par sa Directrice, le CE continu à travailler à la modernisation du CCF, notamment en s'assurant de maintenir la pertinence et l'utilité de ses programmes et projets pour l'atteinte de son but qui, en bout de ligne, est le rayonnement de la culture et des art Fransaskois en Saskatchewan et ailleurs.

En effet, au delà d'une association à gouverner, ou de programmes à maintenir, c'est la vision d'une fransaskoisie vibrante et foisonnante qui nous anime. Quoi de mieux que la culture pour faire respirer et grandir nos communautés? Qui mieux que nos artistes représentent la fransaskoisie à travers le pays? Nous sommes fermement convaincu que le CCF a plus que jamais un rôle prépondérant à jouer pour le développement et la visibilité de la communauté fransaskoise dans son ensemble.

Je tiens à remercier tous les membres du CE : Véronique Eberhart qui nous a quitté cet été, Anaïs Santerre-Ratté, Adrienne Sawchuk, Rachelle Deault, Cindy Legrand et Alexis Normand.

Bien entendu, rien ne pourrait se faire sans l'équipe qui anime le CCF. Merci à Suzanne qui mène l'équipe avec toute la passion des arts et de la culture, et l'amour de la fransaskoisie qui l'anime.

Le défi du renouvellement du personnel reste présent avec le départ de deux employées. Nous regrettons le départ de Andréa Denis après trois ans à la coordination du Réseau et Michelle Grandmont au scolaire. Nous remercions également tout le personnel de soutien – étudiants d'été, coordinateurs de projets ponctuels ou consultants, qui sont tout autant animés de la passion des arts et de la culture.

À tous et à toutes, merci de votre soutien au CCF,
Éveline Hamon, Vice-Présidente

Rapport de la direction

Ce fut une belle année et la récolte est bonne!

Depuis le dernier AGA, nous nous sommes acharnés à continuer la montée de visibilité pour notre organisation, assurer une programmation efficace, maintenir nos excellents rapports avec nos partenaires provinciaux et nationaux, tout en célébrant notre 40e avec créativité et passion!

L'année a aussi été marquée par des annonces d'augmentation de budget pour le CCF par Patrimoine canadien, le ministère d'Éducation, ainsi que SaskCulture. Nous avons fait nos preuves et continuons à le faire, auprès de nos bailleurs de fonds, et nous sommes fiers de nos accomplissements pour cette communauté si chère.

Au niveau national, nous sommes l'envie de plusieurs provinces canadiennes en terme d'appui issue de notre province. Notre programmation culturelle au scolaire est un modèle de leadership et d'efficacité pour bien d'autres organisations francophones au pays avec nos 67 spectacles d'artistes francophones de partout vues par 16,875 élèves, et nos 180 ateliers (1,951 étudiants touchés), offerts par nos artistes fransaskois dans nos écoles fransaskoises et nos écoles d'immersion. Nulle autre province n'offre des spectacles clef en main pour nos écoles comme le Conseil culturel fransaskois le fait, et nous en sommes ravies!

Depuis octobre 2013, nous avons coordonné 43 spectacles dans les communautés fransaskoises en partenariat avec nos organisations locales avec le Réseau de Diffusion de Spectacles en Saskatchewan. Le nombre de spectacles en français en Saskatchewan augmente et le nombre de spectateurs à ces spectacles augmente aussi. Le Réseau a connu une augmentation de 28% de son auditoire en 2013-2014. Nous continuons à explorer des pratiques innovatrices pour la diffusion de spectacles en français en Saskatchewan et créons continuellement de nouveaux partenariats avec des organisations comme New Dance Horizons(Fire and Ice Festival), Regina Folk Festival(Danse IHasa Danse et Fransaskois Workshop at the Festival) Amigos(Hay Babies) et Saskatoon Children's Festival (Pomme) à Regina.

Une fois par mois, depuis janvier 2014, nous avons créé un évènement original pour célébrer notre 40e anniversaire. Des coproductions tel que Danse IHasa Danse avec Regina Folk Festival et New Dance Horizons, Le Patin libre avec New Dance Horizons, Pomme avec La Troupe du Jour et Saskatoon Children's Festival démontre que nous avons le vent dans les ailes avec nos nouveaux partenaires et que ce n'est seulement qu'un début!

La série "Voulez-vous français avec moi?" avec le Slate Gallery et les artistes des Éditions de la Nouvelle Plume, la soirée de "Célébrons Shawn avec L'Association Jeunesse fransaskoise, Fransaschante dans les regions de Prince Albert, Bellevue et Saskatoon et Les Journées Maillard à Gravelbourg, s'est révélé un grand succès tant au niveau médiatique qu'en matière de rapprochement dans nos communautés rurales.

Les spectacles originaux de la Fête fransaskoise et ceux du RendezVous 2013 et 2014 et de notre Gala ce soir honorent les présences et les accomplissements de nos artistes fransaskois d'hier et d'aujourd'hui. L'exposition itinérante Solitaires /solidaires, une première dans l'histoire du CCF, tire à sa fin et finira par être vu, lu et entendu dans les Galeries professionnels comme Nouveau Gallery à Regina, Shurniak Gallery à Assiniboia et Chapel Gallery à North Battleford. En plus d'être exposée au Carrefour horizons pendant un mois.

Merci au personnel hors pair que nous avons...surtout à Cecile Tkachuk. Merci à un Conseil d'administration fidèle et engagé, et surtout merci à vous, nos membres pour qui nous ne cesserons jamais de produire!

Nous sommes en nomination pour le Prix Lieutenant Gouverneur du Saskatchewan Arts Board pour «L'organisation de l'année 2014.» Que dire de plus...l'année a été belle et la récolte est bonne!

Suzanne Campagne
Directrice gén.rale

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil culturel fransaskois incorporé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Conseil culturel fransaskois incorporé**, qui comprennent le bilan au **31 mars, 2014**, et les états des résultats, avoir des membres et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conseil culturel fransaskois incorporé tire une part importante de ses produits de revenus d'autofinancement, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de revenus d'autofinancement, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil culturel fransaskois incorporé au 31 mars, 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



**SASKATOON (SASKATCHEWAN)
LE 25 JUIN 2014**

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉ

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

BILAN

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
(comparaison avec 2013)**

ACTIF

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	- \$	6 458 \$
Comptes à recevoir	99 301	47 382
Intérêts courus	1 968	1 145
Subventions à recevoir	<u>110 275</u>	<u>24 025</u>
	<u>211 544</u>	<u>79 010</u>
PLACEMENTS (note 2)	<u>15 108</u>	<u>15 108</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	<u>4 040</u>	<u>2 978</u>
	<u><u>230 692 \$</u></u>	<u><u>97 096 \$</u></u>

PASSIF ET AVOIR DES MEMBRES

PASSIF À COURT TERME


Endettement de banque	33 229 \$	- \$
Comptes à payer	42 381	23 455
Vacances à payer	11 872	9 906
Revenus reportés	129 738	57 185
Revenus reçu d'avance	<u>75</u>	<u>-</u>
	<u>217 295</u>	<u>90 546</u>

AVOIR DES MEMBRES

Bénéfices non-répartis	<u>13 397</u>	<u>6 550</u>
	<u><u>230 692 \$</u></u>	<u><u>97 096 \$</u></u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

 Eclene Haman, *vice-présidente*
Directeur/trice

 Suzanne Carrière, Directeur/trice

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSKOIS INCORPORÉ

AVOIR DES MEMBRES

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
(comparaison avec 2013)**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
BÉNÉFICES, au début de l'exercice	6 550 \$	5 796 \$
Surplus de l'exercice	<u>6 847</u>	<u>754</u>
BÉNÉFICES, à la fin de l'exercice	<u><u>13 397 \$</u></u>	<u><u>6 550 \$</u></u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014 (comparaison avec 2013)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Subventions		
Coup de cœur	13 775 \$	11 200 \$
Ministère de l'éducation	140 000	100 000
Jeunesse Canada au Travail	3 809	7 187
Musicaction	10 000	10 000
Patrimoine canadien	140 000	105 000
Patrimoine canadien – PAC	63 000	63 000
Patrimoine canadien – projet	45 000	-
Sask Arts Board	37 500	20 000
SaskLotteries	258 977	230 000
SaskLotteries – Capacity Building	-	7 500
Société Radio Canada	5 000	5 000
Subventions diverses	<u>37 750</u>	<u>23 000</u>
	<u>754 811</u>	<u>581 887</u>
Autofinancement		
Admissions	2 980	1 085
Commandites	14 048	16 139
Cotisations des membres	1 990	2 630
Inscriptions	-	380
Intérêts	1 623	2 139
Loyers et frais partagés	356	3 803
Remboursements	195 579	107 161
Revenus divers	2 335	1 600
Secrétariat	3 840	3 840
Ventes	<u>7 927</u>	<u>9 065</u>
	<u>230 678</u>	<u>147 842</u>
 Total des recettes	 985 489	 729 729
 Revenus reportés au début de l'exercice	 57 185	 62 765
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(129 738)</u>	<u>(57 185)</u>
	912 936	735 309
 DÉBOURS (page 5)	 <u>906 089</u>	 <u>734 555</u>
 SURPLUS DE L'EXERCICE	 <u>6 847 \$</u>	 <u>754 \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSAKOIS INCORPORÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
(comparaison avec 2013)**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	2 406 \$	1 019 \$
Amortissement	1 588	1 614
Assurances	800	200
Cachets d'artistes	102 616	95 145
Cadeaux et prix	2 653	2 113
Commanditaires	6 050	6 000
Contractuels	4 593	1 990
Cotisations aux associations	3 330	3 390
Déplacements, per diem et hébergement	84 392	85 593
Divers	587	2 486
Dons	-	2 000
Fournitures de bureau	7 853	1 252
Frais bancaires	1 195	1 130
Frais professionnels	4 532	4 407
Honoraires	46 521	47 464
Inscriptions	7 964	4 706
Intérêts	1 022	663
Livres, CD et abonnements	372	112
Location de salles	2 149	2 907
Locations d'équipement	836	2 399
Loyer du bureau	12 578	12 541
Matériel et équipement	3 616	3 376
Mauvaise créances	1 875	-
Organisation technique	7 317	4 830
Postes et messageries	7 034	9 896
Production	20 753	19 908
Publicité	9 833	8 321
Salaires et avantages sociaux	255 549	226 650
Salaires et avantages sociaux – Société historique	145 584	42 366
Subventions	145 473	131 426
Téléphone/télécopies/internet	15 018	8 651
	<u>906 089 \$</u>	<u>734 555 \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
(comparaison avec 2013)**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
LIQUIDITÉS PROVENANT DE (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus de l'exercice	6 847 \$	754 \$
Amortissement	<u>1 588</u>	<u>1 614</u>
	8 435	2 368
Variations des soldes de fonds de roulement hors caisse		
Comptes à recevoir	(51 919)	2 628
Intérêts courus	(823)	(18)
Subventions à recevoir	(86 250)	(7 751)
Dépenses payées à l'avance	-	1 188
Placements	-	2 000
Comptes à payer	18 926	(12 430)
Vacances à payer	1 966	767
Revenus reçu d'avance	75	-
Revenus reportés	<u>72 553</u>	<u>(5 580)</u>
	<u>(37 037)</u>	<u>(16 828)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'équipements	<u>(2 650)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS NETTES	(39 687)	(16 828)
LIQUIDITÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>6 458</u>	<u>23 286</u>
LIQUIDITÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(33 229)\$</u></u>	<u><u>6 458 \$</u></u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

NOTES AFFÉRENTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Statuts

Le Conseil est constitué en vertu du « Non-Profit Corporations Act » de la Saskatchewan.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement décroissant.

Instruments Financiers

Le Conseil classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs détenus à des fins de transaction, actifs disponibles à la vente, prêts et créances, actifs détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Les coûts des transactions sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, sauf dans le cas des éléments détenus à des fins de transactions, qui sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Au cours des périodes subséquentes, l'évaluation dépendra du classement de l'instrument financier.

Les actifs financiers « détenus à la fins de transactions » sont par la suite mesurés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les revenus.

Les actifs financiers « détenus jusqu'à leur échéance » sont par la suite, au besoin, évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Revenus reportés

Chaque année, il est essentiel de rapporter des sommes d'argent pour couvrir les coûts de projets, scolaires et communautaires, approuvés pendant l'année mais seulement terminés entre avril et juin de la prochaine année.

Projets – Divisions

La distribution des revenus et dépenses entre les projets est la responsabilité de la direction de l'association. Cette distribution ne fait pas partie de la vérification de la fin de l'année. Les états des revenus et des dépenses par projets sont seulement inclus comme information supplémentaire.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

NOTES AFFÉRENTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

2. PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Objets D'Art	15 058 \$	15 058 \$
Parts Sociales – La Coopérative des publications fransaskoise	<u>50</u>	<u>50</u>
	<u>15 108 \$</u>	<u>15 108 \$</u>

3. IMMOBILISATIONS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Coût	145 930 \$	143 280 \$
Amortissement cumulé	<u>(141 890)</u>	<u>(140 302)</u>
	<u>4 040 \$</u>	<u>2 978 \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

SOMMAIRE DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Surplus (Déficit)</u>	<u>Transferts</u>	<u>Revenus Reportés</u>	<u>Surplus (Déficit)</u>
40°	6 525 \$	6 525 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Animation culturelle	39 571	39 571	-	-	-	-
Assemblée générale	6 444	6 444	-	-	-	-
Ateliers scolaires	5 455	3 105	2 350	-	(2 350)	-
Clin d'Oeil	19 103	19 103	-	-	-	-
Comité exécutif	1 410	1 410	-	-	-	-
Coup de Cœur	20 539	20 539	-	-	-	-
Développement du public	2 278	2 278	-	-	-	-
Fête Fransaskoise 2013	33 012	33 012	-	-	-	-
Fête Fransaskoise 2014	526	526	-	-	-	-
Fonctionnement	252 294	235 447	16 847	-	(10 000)	6 847
Formations artistes	5 769	9 769	(4 000)	4 000	-	-
Fransaschante	16 500	-	16 500	-	(16 500)	-
Galerie	2 205	2 205	-	-	-	-
INPAC	4 000	-	4 000	(4 000)	-	-
INPAC Plus	54 500	18 931	35 569	-	(35 569)	-
Nouvelle scène	46 079	46 079	-	-	-	-
PAA	20 426	23 531	(3 105)	3 105	-	-
PAMA 2012-2013	10 005	6 900	3 105	(3 105)	-	-
PAMA 2013-2014	45 000	24 050	20 950	-	(20 950)	-
Promo-artistes	18 762	18 762	-	-	-	-
RDSSK	141 840	136 840	5 000	-	(5 000)	-
Société Chantouest	2 041	2 041	-	-	-	-
Société Historique	150 211	150 211	-	-	-	-
Solitaires/solidaires	35 500	11 256	24 244	-	(24 244)	-
Spectacles scolaire 2012-2013	14 210	14 210	-	-	-	-
Spectacles scolaire 2013-2014	48 821	43 696	5 125	-	(5 125)	-
Théâtre scolaire	27 000	17 000	10 000	-	(10 000)	-
Tremplin Pro	12 648	12 648	-	-	-	-
	<u>1 042 674\$</u>	<u>906 089 \$</u>	<u>136 585 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(129 738)\$</u>	<u>6 847 \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	<u>40^E</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES			
Commandites		500 \$	-
SaskLotteries		<u>6 025</u>	<u>-</u>
		<u>6 525</u>	<u>-</u>
 DÉBOURS			
Aliments et boisson		492	-
Cachets d'artistes		500	-
Déplacements, per diem et hébergement		580	-
Fournitures de bureau		46	-
Location de salles		107	-
Subventions		<u>4 800</u>	<u>-</u>
		<u>6 525</u>	<u>-</u>
 SURPLUS DE L'EXERCICE		<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

ANIMATION CULTURELLE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	39 571 \$	24 882 \$
Remboursements	-	5 564
SaskLotteries	-	1 415
Subventions diverses	<u>-</u>	<u>5 000</u>
	<u>39 571</u>	<u>36 861</u>
 DÉBOURS		
Commanditaires	250	-
Déplacements, per diem et hébergement	880	4 418
Fournitures de bureau	-	64
Honoraires	-	4 015
Inscriptions	390	478
Location de salles	143	-
Production	3 101	2 313
Salaires et avantages sociaux	34 706	25 573
Téléphones/télécopies/internet	<u>101</u>	<u>-</u>
	<u>39 571</u>	<u>36 861</u>
 SURPLUS DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Inscriptions	- \$	380 \$
Remboursements	-	268
SaskLotteries	<u>6 444</u>	<u>6 753</u>
	<u>6 444</u>	<u>7 401</u>
DÉBOURS		
Aliments et boissons	-	272
Cachets d'artistes	150	-
Cadeaux et prix	329	40
Déplacements, per diem et hébergement	4 687	5 556
Divers	-	15
Fournitures de bureau	1 041	43
Honoraires	-	700
Inscriptions	-	760
Location de salles	165	-
Matériel et équipement	7	15
Organisation technique	<u>65</u>	<u>-</u>
	<u>6 444</u>	<u>7 401</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

ATELIERS SCOLAIRES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	5 155 \$	225 \$
Revenus reportés au début de l'exercice	300	1 000
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(2 350)</u>	<u>(300)</u>
	<u>3 105</u>	<u>925</u>
DÉBOURS		
Déplacements, per diem et hébergement	86	-
Subventions	<u>3 019</u>	<u>925</u>
	<u>3 105</u>	<u>925</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

CLIN D'OEIL

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	16 358 \$	15 411 \$
Revenus divers	2 335	1 600
SaskLotteries	410	-
	<u>19 103</u>	<u>17 011</u>
DÉBOURS		
Honoraires	3 208	3 190
Postes et messageries	680	1 195
Production	15 215	12 626
	<u>19 103</u>	<u>17 011</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

COMITÉ EXÉCUTIF

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien	1 410 \$	1 719 \$
SaskLotteries	-	500
	<u>1 410</u>	<u>2 219</u>
DÉBOURS		
Déplacements, per diem et hébergement	1 107	1 358
Inscriptions	107	605
Location de salles	41	220
Téléphone/télécopies/internet	155	36
	<u>1 410</u>	<u>2 219</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

COUP DE COEUR

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Admissions	605 \$	- \$
Coup de cœur	13 775	11 200
Remboursements	3 000	7 736
SaskLotteries	<u>3 159</u>	<u>6 817</u>
	<u>20 539</u>	<u>25 753</u>
DÉBOURS		
Cachets artistes	9 050	8 700
Contractuels	-	105
Déplacements, per diem et hébergement	5 998	8 737
Fournitures de bureau	217	-
Honoraires	695	500
Location de salles	50	-
Locations d'équipement	-	914
Organisation technique	856	1 025
Production	319	-
Publicité	889	371
Salaires et avantages sociaux	<u>2 465</u>	<u>5 401</u>
	<u>20 539</u>	<u>25 753</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

DÉVELOPPEMENT DU PUBLIC/RÉSEAU

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien – PAC	<u>2 278 \$</u>	<u>545 \$</u>
DÉBOURS		
Cachets artistes	1 730	500
Déplacements, per diem et hébergement	315	-
Inscriptions	-	45
Organisation technique	<u>233</u>	<u>-</u>
	<u>2 278</u>	<u>545</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

FÊTE FRANSASKOISE 2013

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Remboursements	77 \$	- \$
SaskLotteries	7 435	-
Subventions diverses	<u>25 500</u>	<u>-</u>
	<u>33 012</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	565	-
Cachets d'artistes	17 088	-
Déplacements, per diem et hébergement	11 454	-
Subventions	<u>3 905</u>	<u>-</u>
	<u>33 012</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

FÊTE FRANSASKOISE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien	<u>526 \$</u>	<u>- \$</u>
DÉBOURS		
Déplacements, per diem et hébergement	20	-
Livres, CD et abonnements	500	-
Téléphone/télécopies/internet	<u>6</u>	<u>-</u>
	<u>526</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
DÉTAILS DES PROJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
FONCTIONNEMENT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Admissions	1 655 \$	- \$
Commandites	1 950	3 000
Cotisations des membres	1 150	1 540
Intérêts	1 623	2 139
Jeunesse Canada au Travail	3 809	3 412
Loyer et frais partagés	356	-
Ministère de l'éducation	-	1 700
Patrimoine canadien	107 285	78 252
Remboursements	2 858	4 822
SaskLotteries	119 266	94 292
SaskLotteries – Capacity Building	-	7 500
Secrétariat	3 840	3 840
Ventes	3 502	8 075
	<u>247 294</u>	<u>208 572</u>
Revenus reportés au début de l'exercice	5 000	-
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(10 000)</u>	<u>(5 000)</u>
	<u>242 294</u>	<u>203 572</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	326	570
Amortissement	1 588	1 614
Assurances	600	200
Cachets	3 500	850
Cadeaux et prix	667	498
Commanditaires	5 800	6 000
Contractuels	2 596	1 082
Cotisations aux associations	1 280	1 340
Déplacements, per diem et hébergement	9 839	10 597
Divers	242	1 878
Dons	-	2 000
Fournitures de bureau	3 997	640
Frais bancaires	1 195	1 130
Frais professionnels	4 532	4 408
Honoraires	11 102	17 314
Inscriptions	4 108	283
Intérêts	1 022	663
Livres, CD et abonnements	372	112
Location de salles	158	774
Locations d'équipement	679	662
Loyer du bureau	12 578	8 738
Matériel et équipement	3 532	3 125
Organisation Technique	1 875	100
Postes et messageries	6 309	8 497
Production	381	192
Publicité	4 708	4 561
Salaires et avantages sociaux	136 657	114 970
Subventions	6 209	3 000
Téléphone/télécopies/internet	9 595	7 020
	<u>235 447</u>	<u>202 818</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>6 847 \$</u>	<u>754</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

FORMATIONS ARTISTES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Commandites	1 000 \$	-
Patrimoine canadien	<u>4 769</u>	<u>-</u>
	5 769	-
Transfert d'INPAC	<u>4 000</u>	<u>-</u>
	<u>9 769</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	3	-
Déplacements, per diem et hébergement	2 842	-
Frais professionnels	1 575	-
Salaires et avantages sociaux	<u>5 349</u>	<u>-</u>
	<u>9 769</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

FRANSASCHANTE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien – projet	16 500 \$	-
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(16 500)</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

GALERIE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
SaskLotteries	<u>2 205</u> \$	<u>-</u> \$
DÉBOURS		
Assurances	200	-
Contractuels	329	-
Divers	57	-
Dons	1 489	-
Loyer du bureau	49	-
Publicité	<u>81</u>	<u>-</u>
	<u>2 205</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
DÉTAILS DES PROJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	<u>INPAC</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES			
Musicaction		-	\$ 3 000
Patrimoine canadien		-	8 543
SaskLotteries		-	5 000
		-	16 543
Revenus reportés au début de l'exercice		4 000	-
Revenus reportés à la fin de l'exercice		-	(4 000)
Transfert à Formations Artistes		(4 000)	-
		-	12 543
DÉBOURS			
Déplacements, per diem et hébergement		-	4 656
Honoraires		-	3 683
Location de salles		-	500
Postes et messageries		-	26
Salaires et avantages sociaux		-	3 678
		-	12 543
SURPLUS DE L'EXERCICE		-	\$ -

	<u>INPAC - PLUS</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES			
Sask Arts Board		37 500	\$ -
SaskLotteries		-	30 737
		37 500	30 737
Revenus reportés au début de l'exercice		17 000	25 000
Revenus reportés à la fin de l'exercice		(35 569)	(17 000)
		18 931	38 737
DÉBOURS			
Cachets		3 550	13 950
Contractuels		461	-
Déplacements, per diem et hébergement		4 541	5 863
Honoraires		5 192	2 445
Location de salles		200	-
Locations d'équipement		-	63
Postes et messageries		-	46
Salaires et avantages sociaux		4 987	16 370
		18 931	38 737
SURPLUS DE L'EXERCICE		-	\$ -

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
DÉTAILS DES PROJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014
NOUVELLE SCÈNE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Admissions	720 \$	1 085 \$
Commandites	8 748	8 388
Jeunesse Canada au Travail	-	3 775
Musicaction	8 000	7 000
Patrimoine canadien	15 000	15 000
Remboursements	211	-
SaskLotteries	7 152	6 562
Société Radio Canada	5 000	5 000
Subventions diverses	1 000	-
Ventes	248	-
	<u>46 079</u>	<u>46 810</u>
DÉBOURS		
Aliments et boissons	835	150
Cachets d'artistes	400	3 500
Cadeaux et prix	1 657	1 575
Contractuels	138	36
Déplacements, per diem et hébergement	9 634	8 631
Divers	225	585
Fournitures de bureau	573	347
Honoraires	12 842	13 125
Location de salles	785	1 105
Locations d'équipement	20	100
Organisation technique	2 229	1 892
Postes et messageries	-	60
Production	1 505	2 759
Publicité	1 255	640
Salaires et avantages sociaux	13 935	12 262
Téléphone/télécopies/internet	46	43
	<u>46 079</u>	<u>46 810</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

PAA

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
SaskLotteries	20 426 \$	-
Transfert de PAMA 2012-2013	3 105	-
	<u>23 531</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Déplacements, per diem et hébergement	925	-
Subventions	22 606	-
	<u>23 531</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
DÉTAILS DES PROJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PAMA 2011-2012

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
SaskLotteries	- \$	- \$
Revenus reportés au début de l'exercice	-	16 275
Transfert à PAMA 2012 – 2013	-	(1 505)
Transfert à projets artistes	-	(3 500)
	<u>-</u>	<u>11 270</u>
DÉBOURS		
Subventions	<u>-</u>	<u>11 270</u>
	<u>-</u>	<u>20</u>
<u>720</u>		
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

PAMA 2012 - 2013

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
SaskLotteries	- \$	45 000 \$
Revenus reportés au début de l'exercice	10 005	-
Transfert de PAMA 2011 – 2012	-	1 505
Revenus reportés à la fin de l'exercice	-	(10 005)
Transfert à PAA	(3 105)	-
	<u>6 900</u>	<u>36 500</u>
DÉBOURS		
Subventions	<u>6 900</u>	<u>36 500</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

PAMA 2013 - 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
SaskLotteries	45 000 \$	- \$
Revenus reportés à la fin de l'exercice	(20 950)	-
	<u>24 050</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Subventions	<u>24 050</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

PROMO - ARTISTES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Commandites	100 \$	- \$
Patrimoine canadien	8 968	-
Remboursements	444	-
SaskLotteries	-	5 000
Subventions diverses	<u>9 250</u>	<u>-</u>
	18 762	5 000
Transfert de PAMA 2011-2012	-	3 500
Revenus reportés au début de l'exercice	<u>-</u>	<u>2 250</u>
	<u>18 762</u>	<u>10 750</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	105	-
Cachets	2 250	-
Contractuels	50	-
Déplacements, per diem et hébergement	2 602	-
Divers	63	-
Fournitures de bureau	42	-
Honoraires	250	-
Inscriptions	73	-
Locations d'équipement	87	-
Organisation Technique	2 570	-
Salaires et avantages sociaux	10 666	-
Subventions	-	10 750
Téléphone/télécopies/internet	<u>4</u>	<u>-</u>
	<u>18 762</u>	<u>10 750</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
DÉTAILS DES PROJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

RDSSK

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Commandites	750 \$	4 750 \$
Cotisations des membres	840	1 090
Patrimoine canadien - PAC	60 722	62 455
Remboursements	42 877	46 022
Sask Arts Board	-	20 000
SaskLotteries	<u>26 451</u>	<u>11 827</u>
	131 640	146 144
Revenus reportés au début de l'exercice	10 200	6 715
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(5 000)</u>	<u>(10 200)</u>
	<u>136 840</u>	<u>142 659</u>

DÉBOURS

Cachets artistes	30 463	46 390
Contractuels	567	463
Cotisations aux associations	800	800
Déplacements, per diem et hébergement	20 652	26 924
Divers	-	9
Fournitures de bureau	7	150
Honoraires	1 010	2 093
Inscriptions	3 016	2 534
Location de salles	-	308
Locations d'équipement	49	583
Matériel et équipement	-	236
Organisation technique	1 364	250
Postes et messageries	22	71
Production	192	2 018
Publicité	2 900	2 749
Salaires et avantages sociaux	39 369	36 243
Subventions	35 493	20 275
Téléphone/télécopies/internet	<u>936</u>	<u>563</u>
	<u>136 840</u>	<u>142 659</u>

SURPLUS DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉ CHANTOUEST

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien	2 041 \$	1 487 \$
DÉBOURS		
Cotisations aux associations	1 250	1 250
Déplacements, per diem et hébergement	<u>791</u>	<u>237</u>
	<u>2 041</u>	<u>1 487</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Loyers et frais partagés	-	3 804 \$
Remboursements	146 035	42 670
Ventes	4 176	990
	<u>150 211</u>	<u>47 464</u>
DÉBOURS		
Contractuels	451	304
Loyer du bureau	-	3 804
Salaires et avantages sociaux	145 584	42 366
Téléphone/télécopies/internet	4 176	990
	<u>150 211</u>	<u>47 464</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SOLITAIRES/SOLIDAIRES

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Patrimoine canadien – projet	28 500 \$	-
SaskLotteries	7 000	-
	<u>35 500</u>	<u>-</u>
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(24 244)</u>	<u>-</u>
	<u>11 256</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Cachets artistes	2 362	-
Déplacements, per diem et hébergement	993	-
Dons	24	-
Frais professionnels	7 787	-
Loyer du bureau	27	-
Postes et messageries	24	-
Production	39	-
	<u>11 256</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

SPECTACLES SCOLAIRES 2011 - 2012

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Remboursements	- \$	79 \$
	<u>-</u>	<u>79</u>
Revenus reportés au début de l'exercice	-	6 525
	<u>-</u>	<u>6 604</u>
DÉBOURS		
Locations d'équipement	-	8 679
Subventions	-	77
	<u>-</u>	<u>8 756</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>(2 152) \$</u>

SPECTACLES SCOLAIRES 2012 - 2013

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	8 172 \$	35 782 \$
SaskLotteries	358	-
	<u>8 530</u>	<u>35 782</u>
Revenus reportés au début de l'exercice	5 680	-
Revenus reportés à la fin de l'exercice	-	(5 680)
	<u>14 210</u>	<u>30 102</u>
DÉBOURS		
Cachets artistes	7 790	8 192
Déplacements, per diem et hébergement	-	1 724
Fournitures de bureau	340	8
Subventions	6 080	18 026
	<u>14 210</u>	<u>27 950</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>2 152 \$</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSAKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

SPECTACLES SCOLAIRES 2013 - 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	48 744 \$	- \$
Remboursements	<u>77</u>	<u>-</u>
	48 821	-
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(5 125)</u>	<u>-</u>
	<u>43 696</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	4	-
Cachets d'artistes	23 783	-
Déplacements, per diem et hébergement	3 421	-
Fournitures de bureau	77	-
Honoraires	1 000	-
Subventions	<u>15 411</u>	<u>-</u>
	<u>43 696</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

THÉÂTRE SCOLAIRE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Ministère de l'éducation	22 000 \$	22 000 \$
Revenus reportés au début de l'exercice	5 000	5 000
Revenus reportés à la fin de l'exercice	<u>(10 000)</u>	<u>(5 000)</u>
	<u>17 000</u>	<u>22 000</u>
DÉBOURS		
Subventions	<u>17 000</u>	<u>22 000</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>-</u>

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

DÉTAILS DES PROJETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

TREMPIN PRO

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
RECETTES		
Commandites	1 000 \$	- \$
Musicaction	2 000	-
SaskLotteries	7 648	-
Subventions diverses	<u>2 000</u>	<u>-</u>
	<u>12 648</u>	<u>-</u>
DÉBOURS		
Aliments et boisson	76	-
Déplacements, per diem et hébergement	3 026	-
Frais professionnels	1 860	-
Honoraires	1 270	-
Salaires et avantages sociaux	<u>7 416</u>	<u>-</u>
	<u>12 648</u>	<u>-</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u><u>-</u></u> \$	

Programmation 2014-2015

Programmation communautaire:

PAMA - Programme d'appui financier aux membres associatifs pour les spectacles, ateliers et activités culturelles et artistiques présentés par les groupes membres.

Fête fransaskoise

Tournées « Coup de cœur »

Réseau de diffusion de spectacles de la Saskatchewan

Participation – Contact Ouest, Contact Ontarois et Bourse Rideau

Représentation – Coup de cœur francophone, Réseau des grands espaces, Fédération culturelle canadienne-française et SaskCulture.

Site Web (en continue)

Assemblée générale annuelle

Activités du 40^e

Programmation artistique:

Formations Tremplin Pro carrière

InPAC plus – programme mentorat

PAA - Programme d'aide aux artistes

Nouvelle scène

Formations pour les auteurs et artistes visuels

Production du spectacle du Rendez-vous fransaskois

Représentation - Société Chant'Ouest, ANIM, Réseau national des galas de la chanson (RNGC), Saskatchewan Arts Board et Sask Arts Alliance

Développement des industries culturelles

Gala 40^e anniversaire

Production du livre CD – Artistes fransaskois

Autre programmation et activités pour le 40^e

Programmation scolaire :

Spectacles scolaires

Ateliers artistiques et culturels scolaires

Gestion des subventions scolaires

Participation au Contact Ouest

Publication du journal « **Clin d'œil Jeunes Saskois** » à l'élémentaire

Animation théâtrale scolaire en partenariat avec la Troupe du jour et l'AJF

Catalogue d'ateliers artistiques présentés par les artistes fransaskois

Liaison avec le Ministère de l'éducation

Conseil culturel fransaskois						
Budget Projection 2014-2015 & 2015-2016						
Revenus		2015-2016	2014-2015		2013-2014	2013-2014
Subventions		Budget	Budget		réel	Budget
	SaskLotteries	276 400	269 400		258 977	258 977
	CBG					10 000
	MIF		7 500	Festival culinaire africain		
Sask Arts Board	Culture on the go			projet mentorat phase 2	37 500	37 500
Ministry PCS	CIF		9 300	activités 40e		
Patrimoine canadien	Programmation	140 000	140 000		140 000	140 000
	Projets	75 000	101 000	Fête fransaskoise et livre CD	45 000	45 000
	Inter provincial	35 000				
	F CPA	65 000	63 000	Réseau	63 000	63 000
	F CCF					
	F CACC					
Ministère de l'Éducation		140 000	140 000	scolaire	140 000	100 000
Fondation Fransaskoise		5 000	0			
Coup de coeur		11 200	11 200		13 775	11 200
Musicaction		25 000	10 000		10 000	10 000
Radio-Canada		3 000	3 000	Nouvelle scène	5 000	5 000
SOCAN						
RNGC/Jamais trop tôt		6 000	7 500		3 000	5 000
Programmes emplois	Service Canada					
	JCT	6 000	6 500		3 809	3 809

Partenariats	ACF / AJF / CCS	10 000	10 000		34 750	33 250
Total			778 400			
Commandites	autres		6 000		4 798	3 250
Sponsorships	ArtsVEST		2 000		6 250	6 250
	Collège Mathieu	5 000	3 000		3 000	2 000
remboursements	Ententes administratives	165 000	150 000		151 435	145 500
	Réseau	41 000	43 000		44 500	0
ventes		35 000	15 000		15 232	15 000
Autres		6 000	5 002		5 463	3 000
revenus reportés					0	57 185
			224 002			
Total		1 043 600	1 002 402		985 489	954 921
revenus reportés			129 738			
Total revenus			1 132 140			
Dépenses globales budget		2015-2015 budget	2014-2015 budget		2013-2014 réel	
	Salaires et bénéfiques	306 800	288 200		255 549	
	Salaire SHS	145 200	145 000		145 584	
	Cachets d'artistes	106 000	116 000		102 616	
	honoraires	82 000	85 000		55 646	
	déplacements	102 000	98 000		84 392	
	publicités et promotion	35 000	35 000		30 586	
	subventions/autres	171 000	170 000		156 393	
	coûts opérationnels	95 600	90 202		75 323	
	Total des coûts	1 043 600	1 002 402		906 089	

Conseil culturel fransaskois						
Budget 2014-2015 et 2015-2016						
Dépenses		2015-2016	2014-2015		2013-2014	2013-2014
					réel	budget
Administration						
	AGA	6 000	6 000		6 444	5 000
	Comité exécutif	3 000	3 000		1 410	6 000
	gestion collection art	2 000	2 000		2 205	5 000
	don fondation	2 000	2 000		3 000	3 000
	SHS /entente administrative	144 000	143 000		145 584	120 000
	Salaires et Bénéfices	172 000	158 000	ajout d'une personne mi-temps comptabilité plus agente de communication	136 657	117 000
	frais de séjour	10 000	12 000		9 839	16 436
	communication et promotion	15 000	10 000	matériel promotionnel, publicités, site web, etc.	3 759	8 000
					5 089	5 000
	services professionnel	10 000	8 000	honoraires et contractuels	21 730	10 000
	loyer	15 000	15 500		15 003	8 000
	fournitures	5 000	5 000		7 529	15 000

	coûts operation	13 000	18 640	téléphones, internet, frais postaux, imprimante, technique et équipement	22 913	5 000
	40e CCF		16 000	Gala et activités diverses	6 525	12 000
	commandites	3 000	4 000		9 009	3 000
	total	400 000	403 140		396 696	338 436
Artistique	Salaires	43 605	46 500		42 353	45 000
	Chant'Ouest	63 500				
	Nouvelle scène	33 000	32 000		32 144	20 000
	Tremplin Pro/formations	12 000	10 000		9 652	12 000
	InPAC +		32 862		54 500	37 500
	PAA	17 000	15 000		23 531	10 000
	Fête fransaskoise et Rendez-vous	90 000	65 000		41 634	30 000
	projet Fransaschante		16 500		16 500	15 000
	société chant'Ouest	2 000	2 000		2 041	2 000
	Solitaires/Solidaires		23 000		35 500	25 000
	Projets Arts visuels					
	total	261 105	242 862		257 855	196 500
Scolaire	Salaires	45 620	42 000		34 706	42 000
	Animation	5 000	5 000		4 764	5 000
	ateliers	8 000	8 000		5 455	8 000

	Clin d'œil / Fantascript	20 000	20 000		19 103	18 000
	Spectacles	35 000	35 000		63 031	35 000
	Écriture secondaire en spect					
	formations					
	Petits Bonjours	5 000	10 000		10 000	1 000
	administration	2 000	1 000		661	1 000
	Théâtre	25 000	22 000		27 000	22 000
	total	145 620	143 000		164 720	132 000
Communautai re						
	Salaire	44 875	42 500		41 833	47 000
	Coup de coeur	22 000	20 500		18 074	23 800
	PAMA	45 000	45 000		51 900	45 000
	RDSSK	125 000	105 000		104 749	115 000
						57 185
	total	236 875	213 000		216 556	287 985
	Total dépenses	1 043 60 0	1 002 002		1 035 827	954 921
	Revenu reporté		129 738		129 738	
	dépenses		1 132 140		906 089	
	surplus / déficit				6 847	

Cadre Stratégique

VISION

Les secteurs culturel et artistique de la communauté francosaskoise sont reconnus pour leur dynamisme et leur rayonnement.

MISSION

Rassembler, représenter et appuyer les *Fransaskois** en encourageant leur engagement et leur participation à la création de milieux, d'espaces et de produits culturels et artistiques.

MANDAT

- Représenter et revendiquer les aspirations et les besoins culturels et artistiques des Fransaskois
- Renforcer la participation et le leadership des Fransaskois en appui au développement de la culture et des artistes francosaskois
- Accroître la diffusion des créations artistiques et culturelles francosaskoises au niveau scolaire, communautaire, provincial et national
- Sensibiliser les divers publics, francophones, francophiles et autres aux créations et aux produits culturels et artistiques francosaskois
- Former, soutenir et promouvoir les artistes francosaskois
- Encourager et appuyer la création d'infrastructures (lieux de travail et de rencontre, physiques ou virtuels), de services et de programmes en appui aux artistes francosaskois

VALEURS

- **La valorisation** (ex. la contribution des arts et de la culture au développement de la communauté)
- **La reconnaissance** (ex. l'apport des artistes au développement de la vie culturelle et artistique francosaskoise tout comme la contribution des bénévoles au développement des milieux et des espaces culturels et artistiques)
- **L'excellence** (ex. les programmes et services établis et coordonnés par le CCF)
- **L'innovation** (ex. les initiatives entreprises et menées par le CCF, ses membres et les artistes)
- **Le partenariat** (ex. entre les artistes de diverses disciplines, les diffuseurs, les organismes francosaskois, les communautés et les publics cibles)
- **Le leadership** (ex. les bottines suivent les babines)

CLIENTÈLE CIBLE

- Membres associatifs et individuels du CCF
- Artistes francophones en émergence, amateurs, semi-professionnels et professionnels
- Milieux éducatifs : les écoles francophones et d'immersion et le postsecondaire
- Fransaskois
- Francophiles

BÉNÉFICIAIRES ULTIMES

- La communauté fransaskoise : individus, familles, regroupements . . . (locaux, régionaux et provinciaux)
 - Les membres associatifs et individuels du CCF
 - Les artistes francophones ou francophiles, individus ou groupes (émergents, amateurs, semi-professionnels, professionnels)
- Milieus éducatifs : élèves, étudiants, Les citoyens de la Saskatchewan, de l'Ouest et du Canada
- enseignants, professeurs, autres . . .

• ZONES CLÉS	RÉSULTATS SOUHAITÉS EN 2015
<p>1. Le leadership stratégique du CCF : par rapport à la revendication des droits, des aspirations et des besoins culturels et artistiques des Fransaskois (en particulier des artistes fransaskois) auprès des partenaires, des communautés et des gouvernements</p>	<p>1.1 Le CCF a neuf (9) communautés qui font partie du réseau de diffusion du CCF</p> <p>1.2 Le CCF a une personne embauchée pour assurer le service aux membres associatifs et individuels (artistes)</p> <p>1.3 Le CCF a des agents culturels affectés aux régions</p> <p>1.4 Le CCF a des politiques d'embauche et une échelle salariale comparables à celles de la Commission de la fonction publique du gouvernement provincial</p> <p>1.5 Le CCF met à jour annuellement son analyse de rentabilisation (« business case ») qui justifie les investissements financiers requis pour un secteur artistique et culturel dynamique en Saskatchewan</p>
<p>2. La visibilité du CCF : par son soutien aux artistes, aux activités et festivals culturels et artistiques organisés dans les communautés, aux AGA des membres associatifs et des groupes communautaires, aux organismes aux niveaux régional, provincial et national qui regroupent et représentent le secteur culturel et artistique</p>	<p>2.1 Le CCF est représenté aux Conseils d'administration d'agences fédérales, provinciales ou communautaires qui œuvrent dans les domaines culturels ou artistiques tels SaskArts Board, SaskCulture, Conseil des arts du Canada, Jury du Arts Board, Music'Action, Saskatoon Foundation for the Arts, Regina Arts Commission, Multicultural Association, Table des élus, DAF, Culture on the Go, Institut français (comité consultatif), TAPP, Saskatchewan Book Award, Radio Canada et autres. . .</p> <p>2.2 Le CCF participe aux AGA de ses membres (associatifs ou individuels), est en contact avec les agents de développement communautaire sur le terrain et les membres des conseils d'administration en région, assure une liaison constante d'élus à élus et d'employés à employés dans des contextes politiques, sociaux et culturels</p> <p>2.3 Le CCF a un agent de communication qui établit et maintient une communication/des liens constants avec ses membres et les associations régionales et provinciales ainsi que les agences gouvernementales et paragouvernementales</p> <p>2.4 Le CCF transmet régulièrement toutes informations pertinentes aux médias francophones et anglophones</p>

<p>3. Les services du CCF à ses membres associatifs et individuels : par la mise en oeuvre de stratégies, de politiques, de partenariats, d'outils pratiques, autres . . .</p>	<p>3.1 Le CCF appuie activement les communautés dans la mise en place de structures d'accueil adéquates au niveau urbain et régional</p> <p>3.2 Le CCF encourage et appuie les communautés qui entreprennent la construction/rénovation d'une école ou d'un centre communautaire de prendre les mesures nécessaires pour inclure des structures d'accueil telle une salle multimédia pour tournées scolaires et communautaires</p> <p>3.3 Le CCF collabore étroitement et efficacement avec l'ACF pour assurer l'agencement et l'arrimage optimal des ressources humaines au niveau communautaire</p> <p>3.4 Le CCF veille à ce que les politiques d'appui financière des gouvernements provincial et fédéral tiennent compte des besoins spécifiques au développement et à l'épanouissement des artistes et de la communauté artistique et culturelle fransaskoise</p> <p>3.5 Le CCF voit à ce que chaque communauté possède son propre plan de développement artistique et culturel qui tient compte de la vision commune du plan de développement artistique et culturel développé pour sa région</p>
---	---

Conseil culturel fransaskois

Constitution

Article 1 – Le nom

Les centres ou comités culturels locaux ont fondé un organisme à but non lucratif dont le nom légal est « Le Conseil culturel fransaskois incorporé ».

Toute référence à « Le Conseil », ci-après mentionnée, signifie « Le Conseil culturel fransaskois incorporé ».

Article 2 – La langue

La langue officielle de travail du Conseil est le français. Toutes les délibérations officielles du Conseil se déroulent en français et tous les actes officiels du Conseil sont publiés en français.

Article 3 – La vision

Les secteurs culturel et artistique de la communauté fransaskoise sont reconnus pour leur dynamisme et leur rayonnement.

Article 4 – La mission

Rassembler, représenter et appuyer les *Fransaskois** en encourageant leur engagement et leur participation à la création de milieux, d'espaces et de produits culturels et artistiques.

Article 5 – Les valeurs

- **La valorisation**
- **La reconnaissance**
- **L'excellence**
- **L'innovation**
- **Le partenariat**
- **Le leadership**

Article 6 – Le mandat

- Représenter et revendiquer les aspirations et les besoins culturels et artistiques des Fransaskois
- Renforcer la participation et le leadership des Fransaskois en appui au développement de la culture et des artistes fransaskois
- Accroître la diffusion des créations artistiques et culturelles fransaskoises au niveau scolaire, communautaire, provincial et national
- Sensibiliser les divers publiques, francophones, francophiles et autres aux créations et au produits culturels et artistiques fransaskois

L'expression « fransaskois » est inclusive et désigne aussi bien les femmes que les hommes, les personnes de tous les âges, les personnes francophones, francophiles, immigrantes, et « nouvelle francophonie » vivant en Saskatchewan.

- Former, soutenir et promouvoir les artistes francsaskois
- Encourager et appuyer la création d'infrastructures (lieux de travail et de rencontre, physiques ou virtuels), de services et de programmes en appui aux artistes francsaskois

Article 7 – Le but

Assurer et maintenir de façon continue le développement et l'épanouissement culturel et artistique de la population francophone en Saskatchewan.

Article 8 – Les objectifs

1) Secteur scolaire :

- Priorité 1 : Faire une plus grande place à la culture francophone et francsaskoise dans Les écoles francsaskoises et d'immersion
- Priorité 2 : Assurer la participation des jeunes des écoles francsaskoises et d'immersion à des activités de création en français
- Priorité 3 : Développer une appréciation de la création artistique francophone et francsaskoise dans les écoles francsaskoises et d'immersion
- Priorité 4 : Valoriser la contribution culturelle et artistique des jeunes des écoles francsaskoises et d'immersion

2) Secteur communautaire :

- Priorité 1 : Soutenir et favoriser l'organisation d'activités culturelles dans les communautés
- Priorité 2 : Renforcer les « systèmes » de diffusion via différents moyens
- Priorité 3 : Accroître la visibilité des artistes francsaskois

3) Secteur artistique :

- Priorité 1 : Favoriser le cheminement professionnel des artistes en leur donnant les outils nécessaires dans les cinq domaines suivants : formation, création, production, diffusion, promotion
- Priorité 2 : Valoriser le travail, le talent et l'apport des artistes auprès de la communauté
- Priorité 3 : Assurer aux artistes des lieux physiques ou virtuels leur permettant d'accéder à ces outils et de réaliser entre eux un partage et des échanges
- Priorité 4 : Assurer le développement de l'entrepreneuriat artistique

4) Secteur général :

- Priorité 1 : Faire reconnaître l'importance du secteur culturel et artistique par la communauté de la Saskatchewan et les organismes francsaskois
- Priorité 2 : Accroître le financement de base du Conseil culturel francsaskois par l'augmentation des sources de financement existantes et la diversification des fonds
- Priorité 3 : Augmenter la visibilité du Conseil culturel francsaskois dans la Communauté francsaskois et le milieu artistique et culturel et Saskatchewan et à l'extérieur
- Priorité 4 : Mise à jour continue du fonctionnement du Conseil culturel francsaskois

Article 9 - Les pouvoirs

Le Conseil a le droit de posséder, d'acquérir, d'accepter, d'hypothéquer, d'échanger ou de disposer de quelque façon que ce soit tout bien, meuble ou immeuble, pour promouvoir ses intérêts et parvenir à ses objectifs.

Article 10 - Autorité suprême

Le conseil est régi par un organisme nommé l'Assemblée générale qui en est l'autorité suprême. L'Assemblée générale a plein pouvoir pour déterminer les principes directeurs, les objectifs, les orientations, les statuts et les règlements du Conseil.

Article 11 - Restrictions

Un membre associatif ou individuel ne peut engager le Conseil soit financièrement ou autrement sans la permission écrite du comité exécutif.

Article 12 - Les amendements

- a) Seule l'Assemblée générale du Conseil a le droit d'adopter des amendements aux statuts et aux règlements de la constitution.
- b) Tout membre du Conseil qui désire soumettre une résolution d'amendement des statuts à l'Assemblée générale doit faire parvenir au bureau du Conseil le texte de cet amendement au moins quarante cinq (45) jours avant la date de la réunion annuelle afin d'en faire parvenir des copies à tous les membres trente (30) jours avant la réunion.
- c) Toute proposition d'amendement à la constitution, soumise conformément au paragraphe b) et présentée lors de la réunion annuelle, ne sera adoptée que si elle recueille les deux tiers (2/3) des voix des membres et délégués votants présents.

Article 13 - Suspension ou expulsion

L'Assemblée générale a le pouvoir de suspendre ou d'expulser sans remboursement de la cotisation tout membre qui sera coupable d'infraction aux statuts ou aux règlements du Conseil ou qui agira au détriment du Conseil ou de son but ou de ses objectifs.

Article 14 - La dissolution

Le Conseil ne peut être dissout que par le consentement de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ses membres actifs.

Article 15 - Aliénation des biens

Advenant la dissolution du Conseil, le solde des avoirs moins les dettes ne pourrait être distribué qu'au bénéfice d'une association provinciale à but non lucratif ayant comme objectif le développement culturel et/ou artistique des francophones de la Saskatchewan.

Article 16 - Entrée en vigueur

Les présents statuts tels qu'amendés entrent en vigueur dès leur adoption lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale du 06 octobre 2012.

Les règlements

Chapitre 1 Le Membership

Article 1 R 1- Admission: Membre associatif

Pour devenir membre associatif du Conseil, un centre ou un comité local ou régional, un regroupement artistique, une association culturelle provinciale, doit remplir les conditions suivantes :

- a) être un regroupement francophone culturel à but non lucratif qui existe depuis au moins deux (2) ans;
- b) posséder une constitution décrivant la société, ses buts et sa structure;
- c) soumettre une demande écrite d'admission au siège social du Conseil;
- d) être accepté formellement par résolution de l'Assemblée générale.

Article 1R 2 - Admission: Membre individuel

Pour devenir membre individuel du Conseil, une personne doit remplir les conditions suivantes :

- a) démontrer un intérêt dans le développement artistique et culturel;
- b) Soumettre une demande écrite d'admission au siège social du Conseil.

Article 1R 3 - Admission:Membre éducatif (préscolaire au post secondaire)

Pour devenir membre éducatif du Conseil culturel fransaskois, une école, un collège, une institution éducative, une division scolaire, un conseil d'école, une association de parents, doit remplir les conditions suivantes:

- a) être un regroupement francophone ou francophile qui existe depuis au moins deux (2) ans;
- b) posséder une constitution décrivant l'institution, ses buts et sa structure;
- c) soumettre une demande écrite d'adhésion au siège social du Conseil culturel;
- d) être accepté formellement par résolution de l'Assemblée générale.

Article 2 R 1 - Adhésions: Membre associatif

Pour maintenir son adhésion au Conseil, un membre associatif doit:

- a) payer la cotisation annuelle un minimum de 30 jours avant la réunion annuelle;
- b) participer aux réunions de l'Assemblée générale. Une absence non motivée, à deux (2) réunions consécutives, résultera en une expulsion automatique après la deuxième absence;

Article 2 R 2- Adhésions: Membre individuel

Pour maintenir son adhésion au Conseil, un membre individuel doit:

- a) Payer la cotisation annuelle un minimum de 30 jours avant la réunion annuelle;
- b) Respecter en tout temps les statuts et règlements du Conseil et s'abstenir de toute action au détriment du Conseil.

Article 2 R 3 - Adhésions: membre éducatif

Pour maintenir son adhésion au Conseil, un membre éducatif doit: a) payer sa cotisation annuelle un minimum de 30 jours

avant la réunion annuelle; b) respecter en tout temps les statuts et règlements du Conseil et s'abstenir de toute action au détriment du Conseil

Article 3 R - Démissions

Un membre associatif, individuel ou éducatif peut démissionner en faisant parvenir au siège social du Conseil, une résolution ou lettre à cet effet conformément aux règlements du membre en question.

Article 4 R - Expulsions ou suspension

Tout membre qui sera reconnu coupable d'infraction aux statuts ou aux règlements du Conseil ou qui agira de quelque façon que ce soit au détriment du Conseil ou de ses objectifs sera sujet à une suspension ou à l'expulsion par l'Assemblée générale.

Chapitre II Régie interne L'Assemblée générale

Article 5 R - Réunion

L'Assemblée générale se réunit une (1) fois l'an pour sa réunion annuelle.

Article 6 R - Réunion annuelle

En plus de l'étude des autres points à l'ordre du jour, la réunion annuelle de l'Assemblée générale doit servir à :

- a) recevoir les rapports du comité exécutif et de la direction générale;
- b) adopter le rapport financier vérifié;
- c) recevoir le bilan et les états financiers et ratifier le budget opérationnel proposé par le comité exécutif;
- d) établir les orientations et ajuster le plan d'action de l'organisme;
- e) élire les membres du comité exécutif et combler les postes vacants au sein du comité exécutif;
- f) choisir un vérificateur;
- g) accepter les nouveaux membres;
- h) fixer la cotisation annuelle.

Article 7 R - Convocations spéciales de l'Assemblée générale

Une réunion spéciale de l'Assemblée générale peut être convoquée en tout temps

- a) par la présidence du Conseil;
- b) par requête adressée à la présidence du Conseil signée par au moins 10 membres en règle.

Article 8 R - Les avis de convocation

Un avis de convocation à une réunion de l'Assemblée générale doit être envoyé à chaque membre en règle, trente (30) jours à l'avance accompagnés de l'ordre du jour, du procès verbal de la dernière réunion et du rapport financier. Le délai de convocation à une réunion spéciale de l'Assemblée générale sera de 10 jours.

Article 9 R - Le droit de vote aux réunions de l'Assemblée générale

- a) Chaque membre du comité exécutif présent à la réunion a droit de vote.
- b) Chaque membre associatif a droit à deux (2) délégués élus avec droit de vote s'ils sont présents à la réunion.
- c) Chaque membre individuel présent à la réunion a le droit de vote.
- d) Chaque membre associatif peut envoyer un ou plusieurs observateurs.

- e) L'Assemblée générale peut accorder ou refuser le droit de parole aux observateurs.
- f) Chaque personne présente à la réunion aura un seul vote.

Article 10 R - Le quorum

Pour que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer, il doit y avoir un minimum de 15 membres votants.

Article 11 R - Président de la réunion

L'Assemblée générale choisit un président pour la réunion.

Article 12 R - Président d'élections

À sa réunion annuelle, l'Assemblée générale choisit un président d'élections et deux scrutateurs neutres. L'élection se fait par scrutin secret.

Article 13 R - Les lettres d'accréditation

Les délégués des membres associatifs aux réunions de l'Assemblée générale annuelle devront présenter une lettre d'accréditation signée par les deux signataires officiels de l'organisme avant l'ouverture de la réunion.

Article 14 R - Le vote

Lors des réunions de l'Assemblée générale, les votes se prennent à main levée et un vote seulement par personne présente. Ils seront pris par scrutin secret à la demande d'une personne. Les questions sont décidées par suffrage majoritaire. L'abstention doit être notée.

Chapitre III

Le Comité exécutif

Article 15 R - Les fonctions

Le comité exécutif a comme fonction:

- a) d'administrer les biens et de gérer les affaires du Conseil;
- b) de fixer l'endroit, la date et l'heure des réunions de l'Assemblée générale et de veiller à la préparation de l'ordre du jour;
- c) de nommer des comités d'étude et de travail tel que requis pour la bonne administration de l'association;
- d) embaucher la direction générale.

Article 16 R - La composition

Le comité exécutif est composé d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire, d'un trésorier ou d'une trésorière, d'un conseiller ou d'une conseillère nord, d'un conseiller ou d'une conseillère sud et d'un conseiller ou d'une conseillère artistique.

Article 17 R - Incorporation

Pour fin d'incorporation, le Comité exécutif formel sera composé de quatre (4) personnes.

Article 18 R - Éligibilité

Toute personne mise en nomination par le comité de nomination ou par un délégué ou un membre présent à la réunion annuelle de l'Assemblée générale sont éligibles au comité exécutif en acceptant la nomination en personne à la réunion annuelle ou par lettre d'acceptation présentée au comité. Cependant cette personne ne doit pas être à l'emploi du Conseil.

Si un membre du Comité exécutif accepte un emploi au sein du Conseil, il ou elle devra démissionner immédiatement de ses fonctions au sein du Comité exécutif du Conseil culturel.

Article 19 R - Contrats de service

Afin d'éviter des conflits d'intérêts pour les membres du comité exécutif en ce qui concerne les contrats de services, les membres seront sujets au règlement suivant: Tout contrat de service offert à un membre du comité exécutif par le Conseil doit être ratifié par le Comité exécutif si pour un montant au-delà de 1000 \$ et par l'Assemblée générale, si pour un montant au-delà de 5000\$.

Article 20 R - La durée du mandat

Tous les postes au comité exécutif ont une durée de deux ans et prennent effet

immédiatement après l'élection tenue à la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Le président ou la présidente, le secrétaire ou la secrétaire, le conseiller ou la conseillère sud sont élus durant les années impaires; le vice-président ou la vice-présidente, le trésorier ou la trésorière, le conseiller ou la conseillère nord, le conseiller ou la conseillère artistique sont élus durant les années paires. Les membres du Comité exécutif ne peuvent se présenter que pour deux (2) mandats consécutifs.

Article 21 R - Élection

Le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente, le ou la secrétaire, le trésorier ou la trésorière, le conseiller ou la conseillère artistique sont élus à la réunion annuelle de l'Assemblée générale par tous les membres ayant le droit de vote.

Le conseiller ou la conseillère sud est élu.e par les membres du sud ayant le droit de vote.

Le conseiller ou la conseillère nord est élu.e par les membres du nord ayant le droit de vote.

Article 22 R - Les réunions et les préavis

- a) Le comité exécutif doit tenir au moins quatre (4) réunions par année.
- b) Un avis de convocation incluant l'ordre du jour doit être envoyé à chacun des membres du comité exécutif, au moins dix (10) jours à l'avance.
- c) Dans un cas jugé d'urgence par le président, le délai peut être réduit.
- d) Une réunion spéciale peut être convoquée par une requête signée par quatre (4) membres du comité exécutif.

Article 23 R - Le quorum

Le quorum aux réunions du Comité exécutif est atteint lorsque la moitié plus un (1) des membres sont présents.

Article 24 R - Les postes

La présidence

- a) est le porte-parole du Conseil;
- b) préside les réunions et dirige les délibérations de l'Assemblée générale et du comité exécutif;
- c) fait partie de droit de tous les comités nommés par le Conseil.

La vice-présidence

Assume les fonctions de la présidente ou du président en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière ou ce dernier.

Le ou la secrétaire

- a) s'assure que les procès verbaux sont rédigés;
- b) s'assure de la conservation de tous les dossiers, documents, collection permanente d'oeuvres artistique et de toutes autres pièces appartenant au Conseil.

Le trésorier ou la trésorière

S'assure que la comptabilité soit faite, que les budgets soient préparés et que les rapports financiers soient signés par lui ou par elle et présentés à l'Assemblée générale.

Les conseillers ou les conseillères

Les conseillers ou les conseillères nord et sud représentent chacun leur région. Le conseiller ou la conseillère artistique représente les intérêts des artistes.

Article 25 R - Le vote

Pour les réunions du comité exécutif, les votes se prennent à main levée ou par scrutin secret à la demande d'une personne. Les questions sont décidées par suffrage majoritaire. L'abstention doit être notée.

Le président ou la présidente ne vote qu'en cas d'égalité à moins d'avoir cédé la présidence de la réunion.

Chapitre IV

Les Dispositions générales

Article 26 R - L'exercice financier

L'exercice financier du Conseil couvre la période du 1er avril au 31 mars suivant.

Article 27 R - Les signataires

Les signataires sont déterminés annuellement par le comité exécutif.

Article 28 R - La cotisation

Les membres associatifs et individuels doivent payer une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale à sa réunion annuelle. La cotisation doit être payée un minimum de 30 jours avant la réunion annuelle de l'Assemblée générale pour que le membre ait le droit de vote à cette réunion.

Article 29 R - Siège social

Le siège social du Conseil se trouve à Regina (Saskatchewan).

Article 30 R - Entrée en vigueur

Les présents règlements tels qu'amendés entrent en vigueur dès leur adoption à la réunion annuelle de l'Assemblée générale le 06 octobre 2012.

Politique de conflits d'intérêts

Étant donné que le Conseil culturel fransaskois s'est vu confier la responsabilité d'administrer certains fonds publics au bénéfice de la communauté fransaskoise, aucun conflit d'intérêts ne devra exister entre les intérêts d'un individu et sa fonction officielle.

Étant donné que l'article 104 du règlement provincial sur les sociétés à but non lucratif s'adresse aux conflits personnels plutôt qu'aux conflits organisationnels, c'est-à-dire, qu'il ne s'adresse pas à ces situations où les employés ou bénévoles, appartenant à plus d'une organisation, pourraient être dans une position pour favoriser une organisation au détriment des autres, et vu que le réseau complexe des organismes fransaskois ouvre la porte aux conflits, soit réels ou perçus, d'intérêts organisationnels; la politique de conflit d'intérêts a pour but d'assurer la confiance de la communauté fransaskoise ou majoritaire ainsi que la confiance des pourvoyeurs de fonds dans l'intégrité du Conseil.

- 1) Tout membre du comité exécutif, tout employé et toute employée du Conseil doit déclarer tous liens personnels les unissant avec les entreprises, individus ou organisations faisant affaires avec le Conseil.
- 2) Toute personne occupant un poste au Conseil, soit un membre du comité exécutif, un employé, une employée ou un contractuel, une contractuelle rémunérée doit être disponible pour rendre service à la clientèle cible selon les fonctions se rattachant au poste en question sans exiger un cachet ou un salaire, et si reçu, devra le remettre au Conseil.
- 3) Tout employé ou employée du Conseil doit consulter la direction générale avant de rendre des services se rattachant à son travail à n'importe quel organisme extérieur. La direction générale doit aviser la présidence avant de rendre ses services à l'extérieur.

Le processus de résolution de conflit d'intérêts peut être déclenché

- a) par un individu que se sent en conflit d'intérêts ou en conflit d'intérêts potentiel
 - b) par une organisation ou un individu qui perçoit un conflit d'intérêts.
- 1) Dans le cas d'un conflit d'intérêts personnel chez un employé ou une employée, l'individu doit immédiatement déclarer à la direction générale la nature et l'envergure du conflit d'intérêts pour résolution. La direction générale soumettra un rapport écrit de la situation et de sa décision de résolution au comité exécutif.
 - 2) Dans le cas d'un conflit d'intérêts personnel du directeur général ou d'un membre du comité exécutif, l'individu doit déclarer immédiatement au comité exécutif la nature et l'envergure du conflit. La divulgation fera partie du compte rendu de la réunion.
L'individu devra s'absenter de prendre part à la décision ou d'essayer d'influencer les membres votants.
 - 3) Dans le cas d'un conflit organisationnel, l'individu doit démissionner d'une des positions en question. La décision sera inscrite dans le compte rendu de la réunion du comité exécutif.
 - 4) Dans le cas de conflit perçu, soit par une organisation ou par un individu, un rapport écrit décrivant la nature et l'envergure du conflit sera soumis au comité exécutif par le plaignant ou la plaignante. Un comité sera formé par le comité exécutif, composé de la présidence ou d'un membre élu délégué dans le cas de l'implication de la présidence, d'un deuxième membre élu du comité exécutif,

non impliqué et d'une tierce partie acceptable au plaignant et à l'individu accusé. Ce comité étudiera la question et soumettra un rapport écrit au comité dans un délai de trente (30) jours au moins.

Dans les cas 2,3 et 4, le comité exécutif aura à prendre une décision à savoir :

- a) est-ce qu'un conflit existe ?
- b) Si oui, quel est la solution ?
- c) Passer à l'action.

Toute décision prise peut être revue à la prochaine réunion de l'Assemblée générale à la demande soit du plaignant ou de la plaignante ou de l'individu concerné. Une telle revue sera entreprise à la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

Lys d'Art Présenté à Derek Gould

Vous connaissez sûrement le vieil adage "The show must go on". Pour le récipiendaire du Lys d'art de cette année, c'est un concept qui fait partie de son quotidien.

On sait tous que la diffusion de la culture en province passe par les communautés et les événements qui y sont présentés. On sait aussi que, très souvent, ces communautés n'ont pas les ressources techniques ni les installations pour accueillir les spectacles et les productions qui débarquent chez-eux. Pourtant, en Saskatchewan, ces lacunes ont rarement été un empêchement.

Nous avons la réputation de pouvoir relever avec brio tous les défis logistiques et techniques qui se présentent. On n'a qu'à penser aux éclatants succès réalisés au cours des années : les Fêtes fransaskoises, les nombreuses tournées d'artistes de passage en province, les Galas de la chanson et les Galas Nouvelle-Scène, le Chant'Ouest, notre Francothon, et j'en passe.

Les spectacles présentés dans nos communautés sont toujours d'une qualité technique de premier ordre. Et ça, en grande partie, on le doit à celui qu'on salue ce soir. On le doit à son expertise, à son sens de la responsabilité, à sa connaissance de notre milieu et à son engagement personnel à soutenir la communauté en assurant des services techniques et logistiques qui font l'envie de bien des communautés francophones ailleurs au pays.

Vous aurez deviné que la personne dont je parle, c'est Derek Gould, le propriétaire et fondateur de GV Audio, un petit gars de Gravelbourg, un ancien du collège et un ancien collègue de Radio-Canada. Au fil des ans, Derek a su bâtir une entreprise et une équipe dont la réputation déborde largement la Saskatchewan, et ce, grâce à son acharnement, à son travail et à sa vision... et je dirais encore plus, grâce à son souci de bien faire les choses et à son habileté à toujours trouver une solution aux problèmes, à mesure qu'ils se présentent.

La présentation d'un spectacle est, avant tout, un travail d'équipe. Il faut des artistes, des musiciens, des comédiens... Il faut un public... Il faut une salle, une scène.. Mais même avec tout ça, là où les problèmes se posent souvent, c'est la réalisation technique, ces détails et toutes ces choses, petites et grandes, qui font que l'ambiance dans la salle est agréable pour les spectateurs, qu'on entend le chanteur, que la scène est éclairée, que la scène est belle, etc. Inutile de dire que ce n'est pas une mince tâche de réunir ces "conditions gagnantes", et nous sommes réellement choyés de travailler avec quelqu'un qui a toujours eu la patience et la passion, l'expertise et l'engagement pour nous appuyer dans toutes ces belles aventures.

Lorsqu'il nous faut quelque chose à la dernière minute... lorsqu'on a une commande impossible à réaliser, tel que de présenter un spectacle quelque part dans un champs, sous une tente, avec une scène improvisée, ou parfois sans scène du tout... ou encore, lorsqu'on a tout simplement besoin d'un conseil d'expert, qu'est-ce qu'on fait? On appelle Derek! Et puis là, on lui dit qu'on a besoin de telle ou telle chose... évidemment, qu'on en a besoin tout de suite... et que, comme de raison, on n'a pas un gros budget!

Ce qui est remarquable, mais pas du tout surprenant, c'est que Derek et son équipe ne nous laissent jamais tomber et sont toujours prêts à sauter dans la mêlée et nous aider à trouver des solutions pour réaliser nos rêves.

Peu importe le défi. Peu importe l'envergure ou la complexité de l'évènement, notre communauté n'a jamais fait figure d'enfant pauvre. Au contraire, nombreux sont les artistes d'ailleurs qui sont débarqués chez-nous, pensant faire face à des conditions de pays sous-développé, pour ensuite repartir, le sourire aux lèvres, forts d'une expérience où il se sont sentis respectés et soutenus par des services techniques au delà de leurs attentes, et souvent bien au delà de ce qu'ils retrouvent ailleurs.

Ces gens-là deviennent souvent nos plus grands ambassadeurs, et encore là, la plupart du temps leur expérience se limite à quelques heures passés chez-nous, encadrés et pris en charge par l'équipe de Derek.

Évaluation

SVP, Répondez en encerclant une des cotes (1 est la plus basse note, 5 la plus haute). Si vous n'êtes pas en mesure de répondre, encerclez « n/a ».

Lieu de l'AGA	1	2	3	4	5	n/a
Durée de l'AGA	1	2	3	4	5	n/a
Présidence de l'AGA	1	2	3	4	5	n/a
Documents de l'AGA	1	2	3	4	5	n/a
Déroulement de l'assemblée	1	2	3	4	5	n/a
Participation des membres à l'AGA	1	2	3	4	5	n/a
Rapport de la présidence	1	2	3	4	5	n/a
Rapport de la direction générale	1	2	3	4	5	n/a
Rapport financier vérifié	1	2	3	4	5	n/a
Prévisions budgétaires	1	2	3	4	5	n/a
Programmation 2013-2014	1	2	3	4	5	n/a
Remise du prix « Le Lys d'art »	1	2	3	4	5	n/a

Commentaires :

Suggestion(s) pour améliorer le déroulement de l'AGA :
